

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

**Décision du 6 juillet 2021
portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-
Télécom Lille Douai**

NOR : ECOG2120967S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, notamment le 3° de son article 4,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, en qualité de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements où sont situées les implantations principales de l'école, sur proposition de leur exécutif :

Métropole Européenne de Lille

En tant que titulaire,

Mme Provo (*Valérie*), conseillère métropolitaine, maire de Pérenchies, représentante de la Métropole Européenne de Lille.

En tant que suppléant,

M. Beharelle (*Pierre*), conseiller métropolitain, maire d'Haubourdin.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 juillet 2021

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,

L. ROUSSEAU